## LE nonge 15/11/21

## Covid-19: le port du masque à l'école primaire à nouveau obligatoire dans tous les départements à partir d'aujourd'hui

Jusqu'à présent, les écoliers du CP au CM2 devaient porter le masque dans 61 départements. Toute la France est désormais concernée.

Le Monde avec AFP

Publié aujourd'hui à 08h24, mis à jour à 15h33

Temps de Lecture 3 min.



A l'école primaire Gounod-Lavoisier, à Lille, le 2 septembre 2021. MICHEL SPINGLER / AP

Cette généralisation du port du masque marque un retour en arrière. Pour enrayer l'augmentation des contaminations par le Covid-19, porter un masque est de nouveau obligatoire pour tous les élèves à l'école élémentaire à partir du lundi 15 novembre dans toute la France.

« Tous les départements passent au niveau 2 du protocole sanitaire », avait annoncé le 9 novembre le ministère de l'éducation nationale, à la suite de <u>l'allocution télévisée du président, Emmanuel Macron.</u>

Le gouvernement avait annoncé en septembre la fin du port du masque en primaire dans les départements les moins touchés par l'épidémie. Au début d'octobre, 47 départements avaient ainsi pu l'enlever, suivis par d'autres les semaines suivantes. L'obligation de porter le masque à l'école avait été levée avant les vacances de la Toussaint dans 79 départements, avant de revenir en force avec la reprise de l'épidémie de Covid-19.

## Le masque était obligatoire dans 61 départements

Depuis le retour des vacances de la Toussaint, les élèves du CP au CM2 ont remis le masque dans 39 départements métropolitains où ils l'avaient enlevé ainsi qu'à La Réunion. La mesure a été rendue obligatoire dans 57 départements métropolitains et quatre d'outre-mer.

Lors de son intervention, Emmanuel Macron a expliqué que, « même [s'il sait] combien cela est difficile, le port du masque à l'école sera donc pour le moment maintenu ». Le président a également pressé les seniors de se faire injecter une dose de rappel, sous peine de perdre leur passe sanitaire.

« La cinquième vague a commencé en Europe, au Royaume-Uni, en Allemagne, où plus de 30 000 nouveaux cas supplémentaires sont enregistrés chaque jour », a relevé le chef de l'Etat, qui a fait valoir une « situation en France plus favorable » mais une augmentation de 40 % en une semaine du taux d'incidence.

## Accueilli entre « fatalisme » et « satisfaction »

Sur le terrain, ce nouveau changement de cap est accueilli de façon mitigée. « Il y a de la part des enseignants un certain fatalisme, un épuisement voire une exaspération dans la manière dont les messages du gouvernement sont passés. Mardi, à la suite de l'allocution de M. Macron, personne n'avait vraiment compris que le masque était rétabli partout », regrette Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-UNSA.

Pour Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du SGEN-CFDT, cette nouvelle mesure semble surtout « raisonnable ». « C'est une satisfaction car il s'agit d'une mesure de précaution cohérente face à la dynamique de l'épidémie. (...) Le but est toujours de fermer le moins de classes possible et d'éviter que l'épidémie ne s'emballe, à l'école et ailleurs », souligne-t-elle.

Pour Guislaine David, secrétaire générale du Snuipp-FSU, le premier syndicat du primaire, le passage de tous les départements au niveau 2 du protocole est une « mesure de prudence pour le port du masque » mais il signifie aussi « le retour au non-brassage sur les temps périscolaires ou encore à la cantine ». « C'est un véritable casse-tête dans beaucoup d'écoles, notamment sur l'organisation des récréations », ajoute Stéphane Crochet.

Guislaine David pointe aussi la question de « l'acceptation du masque par certaines familles qui, par endroits, est de plus en plus difficile », assure-t-elle. « A force d'allers-retours du protocole, on est face à certains parents antimasques. »

Par ailleurs, en début de semaine dernière, le <u>Conseil constitutionnel a censuré</u> l'accès controversé des directeurs d'établissements scolaires au statut vaccinal des élèves. Il a estimé que les dispositions sur le volet scolaire du projet de loi portant sur la vigilance sanitaire, adopté par le Parlement, représentaient une « atteinte disproportionnée au droit au respect de la vie privée ».